

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JANVIER 2010**

Sur convocation du 19 janvier 2010, le Conseil Municipal de Courville-sur-Eure s'est réuni le **MARDI 26 JANVIER 2010 à vingt heures quinze minutes**, à la salle de la Madeleine, annexe de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur GAUTIER, Maire, assisté de Mademoiselle TACHET, Monsieur LARCHER, Monsieur PEPIN, Monsieur BUISSON, Monsieur HAY, Adjoints.

Etaient également présent(e)s : Monsieur COCHIN, Monsieur JOUBERT, Monsieur HALLOUIN, Monsieur GASNIER, Mademoiselle SURIN, Mademoiselle DUNAS, Mademoiselle AUGER, Monsieur EMMANUEL, Monsieur AUDEBERT, Monsieur DULON, Madame DAMAS, Madame PERRIO.

Etaient absent(e)s et excusé(e)s: Madame GAREL (pouvoir à Monsieur HAY) jusqu'à son arrivée, Monsieur CARTRON (pouvoir à Monsieur PEPIN), Madame MONSALLIER, Monsieur JULIEN (pouvoir à Monsieur COCHIN) jusqu'à son arrivée.

Etait absent: Monsieur GONCALVES.

Mademoiselle Céline SURIN a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2009 à l'approbation de l'Assemblée. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Monsieur PEPIN remet à chaque membre du Conseil Municipal, comme cela a été indiqué sur le procès verbal du 15/12/2009, un document sur lequel figure le mode de calcul d'une taxe locale d'équipement à 2,5 % sur un bâtiment propriétaire.

Lorsque l'on est passé à 3 %, cela représente une somme supplémentaire de 221 € pour cet exemple. Il précise que le taux de 3 % a été voté en 2006 mais a été applicable en 2007.

Monsieur le maire remercie Monsieur PEPIN pour cette explication.

1 - DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION

Monsieur le maire propose que le Conseil Municipal sollicite auprès du Conseil Général, une subvention sur le fonds départemental de péréquation pour les réalisations suivantes de l'exercice 2009 :

Article budgétaire	n° mandat	Objet	Montant HT	Montant TTC
2182	1146	Achat camion Renault	48 076,92	57 500,00
2184	289	Achat armoires	1 340,75	1 603,84
2184	671	Jardinières	4 426,00	5 293,80
2188	345	Achat épandeur centrifuge	3 655,00	4 371,38
2188	784	Four mixte électrique	8 632,07	10 323,96
2188	1268	Cordons lumineux rues	3 693,70	<u>4 417,67</u>
		TOTAL		83 510,65

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

2 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INTERVENANTS EXTERIEURS DANS LES ECOLES PRIMAIRES

Mademoiselle TACHET propose d'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition d'intervenants extérieurs dans les écoles primaires pour l'activité « Education Musicale ».

Cette convention sera passée entre le maire représentant la commune de Courville S/Eure et l'inspecteur de l'Education Nationale de Nogent-le-Rotrou afin de permettre l'intervention pour l'activité suivante « Education Musicale » qui répondra ainsi au projet de Monsieur BIGOT, Directeur actuel de l'école de musique pour la création d'un orchestre d'harmonie au sein de l'école primaire.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

3 - AUGMENTATION DES HEURES DE L'ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE CAR SCOLAIRE

Monsieur le maire expose :

Il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de l'agent chargé de l'accompagnement des enfants du car circuit scolaire n° 2 de 1,18 h par semaine.

Le temps hebdomadaire était depuis la rentrée de 8,48 h/semaine mais un nouvel arrêt a été demandé avenue Thiers ce qui augmente le temps du trajet.

La durée hebdomadaire de l'adjoint technique de 2^{ème} classe passe de 8,48 h/semaine à 9,66 h à compter du 1^{er}/02/2010.

Le comité technique paritaire sera saisi car cela représente plus de 10 % d'augmentation du temps de travail.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

4 - RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2008 DE LA RSEIPC ET COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur le maire a remis à chaque membre du Conseil Municipal la copie du rapport d'activité de l'exercice 2008 de la RSEIPC qui doit être obligatoirement transmis et communiqué au Conseil Municipal, selon la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale en son article L-5211.39 du code général des Collectivités Territoriales.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de l'établissement public.

Monsieur PEPIN fait remarquer que l'activité de la RSEIPC se solde par un excédent financier de 6,6 millions d'euros, ce qui n'est pas négligeable.

Monsieur le maire précise les faits marquants de l'année

- Mise en service du poste 220/15 kV chartres sud
- Premières études de l'alimentation électrique et fibre d'un data center installé à Mainvilliers et

Fontaine-la-Guyon.

- Début du déploiement de la boucle locale radio (BLR).

Monsieur BUISSON indique que de gros travaux sont prévus sur le transformateur du Bois Phélibon qui représente un poste source très important.

Monsieur JULIEN arrive.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

5 - TRAVAUX RESTAURANT SCOLAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION CAF

Mademoiselle TACHET demande que le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de la CAF pour les travaux qui sont programmés au restaurant scolaire en ce qui concerne la mise en conformité des locaux et l'acquisition de matériel et mobilier.

Ce dossier sera établi dans le cadre du contrat enfance jeunesse du fait que les enfants des centres de loisirs prennent et continueront à prendre leur repas à cet endroit.

6- AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal

1) de l'invitation de l'ensemble des clarinettes de Beauce à la rencontre départementale de clarinettes 2010 qui se déroulera le 30/01/2010 à partir de 18h00 dans le salon Marceau de l'Hôtel de Ville.

2) donne connaissance de la lettre du directeur de la SAEDEL, Monsieur Olivier de Lignerolles lequel quitte l'Eure-et-Loir et retourne vers le sud de la France pour un nouveau challenge.

3) fait part des remerciements de l'établissement français du sang pour l'accueil des 31 donateurs lors de la collecte organisée le 29 décembre.

4) Par rapport au séisme d'Haïti, Monsieur le maire demande à Gilles COCHIN d'exposer ses propositions qu'il avait suggérées à ce sujet lors d'une réunion du CCAS qui s'est déroulée la semaine dernière.

Monsieur COCHIN précise que ce n'est qu'une idée lancée afin que l'on concrétise les actions pas forcément en envoyant de l'argent. Il proposait de faire venir des enfants qui seraient accueillis un mois au centre de loisirs de la commune avec quelques adultes accompagnateurs afin qu'ils puissent faire bénéficier à leur retour de leur expérience en France.

Le Conseil Municipal pense qu'il est difficile de mettre en place ce projet en raison d'une part du coût pour la venue des enfants et de l'organisation que cela nécessiterait et d'autre part il faut également ensuite prévoir l'hébergement.

Après différents échanges, compte tenu que l'Abbé BELLEDENT, prêtre de la commune est Haïtien et qu'il a mis en place un programme d'actions pour les sinistrés de son pays, Monsieur le maire propose qu'un rendez-vous soit organisé avec lui pour une collaboration commune.

7- TOUR DE TAPIS

Mademoiselle TACHET a assisté :

1) à la commission enfance jeunesse lundi dernier de la Communauté de Communes : le bilan 2009 établi par Cédric DESTOUCHES est brillant. Quatre groupes de travail ont été mis en place pour la

rédaction du nouveau contrat enfance jeunesse 2011-2014, 1 pour la halte garderie, 1 pour le RAM, 1 pour l'accueil des adolescents et le point information jeunesse, 1 pour les centres de loisirs des 3-12 ans.

2) à l'assemblée générale du comité des fêtes le 22/01/2010. L'accueil de cette association n'a pas été très chaleureux vis-à-vis des élus. Le problème du vestiaire a été soulevé puisque les portants sont tombés le soir du réveillon. Des travaux seront réalisés pour remédier à ces inconvénients.

3) à l'assemblée générale des collectionneurs. Cette association a mis en place un site internet et souhaite un lien avec le site de la mairie. Il a été suggéré également que de panneaux soient installés sur certains réverbères de la commune à des endroits précis et qui serviraient à chaque association qui souhaite faire de la publicité pour une manifestation.

Monsieur BUISSON émet une réserve quant à l'esthétique des panneaux sur les candélabres. Mademoiselle TACHET précise que ceux-ci pourraient être confectionnés par nos services techniques afin qu'ils correspondent à nos attentes. Cela sera étudié.

Monsieur LARCHER donne connaissance du bilan des restos du cœur à ce jour : 45 familles sont servies représentant 96 personnes. Il y a 25 personnes seules et 4 grandes familles de 5 personnes et plus. Il est à noter que le nombre de personnes seules est en nette augmentation.

Monsieur HALLOUIN :

1) demande qu'une étude soit réalisée pour mettre à disposition un terrain à Lancey qui serait aménagé pour les enfants car aucun espace n'est disponible pour eux leur permettant de jouer à l'extérieur, ceux-ci se retrouvent souvent dans les rues et les risques d'accident sont évidents. Monsieur le maire prendra rendez-vous avec Monsieur PROUST, ancien cultivateur afin de connaître ses possibilités de vente d'une parcelle de terrain dans un endroit non constructible. Cela pourrait se trouver en bas du Chemin des Sangliers, un mini terrain de sports pourrait être réalisé.

2) pense qu'il serait souhaitable de faire une commission pour prévoir un plan d'action en cas d'intempéries comme nous venons de le vivre. Il est vrai que même si tout a été mis en œuvre, certains endroits restaient un problème pour accéder. L'équipement est-il suffisant et adapté ?

Monsieur HAY répond que Courville est très bien équipé, le seul gros problème a été dû au fait que la lame n'était pas montée sur le camion, qu'il a fallu déneiger pour accéder à celle-ci et la monter. Une perte de 3 heures avant d'intervenir s'est produite.

Monsieur DULON fait remarquer que la lame était trop haute. Monsieur HAY répond que cela vient du fait que la neige était damée et cela remontait systématiquement la lame mais celle-ci n'est pas mal montée.

Monsieur HAY précise en outre que l'on ne déneige pas un centre ville comme la campagne. Les véhicules en stationnement sont gênants et cela a été également le cas sur le parking de la gare.

Il indique également que les employés communaux ont travaillé efficacement et les deux conducteurs (saleuse et camion) ont été présents tout le week-end.

Beaucoup de réclamations ont été faites à la mairie et souvent peu courtoises pour la personne de l'accueil qui a fait preuve de beaucoup de patience. Monsieur le maire précise que chaque habitant doit dégager son trottoir et la solidarité doit se faire pour les personnes âgées. Monsieur HAY précise également que tous les établissements de retraite ont été dégagés en priorité afin de les rendre accessibles aux services de secours en cas de besoin.

Mademoiselle DUNAS demande si l'on a un fichier répertoriant les personnes âgées qui ne peuvent pas sortir de pareils moments. Mademoiselle TACHET répond que ce fichier existe depuis la canicule de 2003 et il est identique en période de neige.

Monsieur EMMANUEL a assisté à une réunion du SIAVE le 17 décembre 2009. Les membres présents ont accepté le plan pour la levée des vannages permettant l'écoulement de la rivière. Un devis supplémentaire pour l'entretien du vannage de la piscine d'un montant de 3 000 € pour un problème hydraulique a été accepté.

A propos de la rivière et du vannage de Lancey, Monsieur AUDEBERT fait remarquer que la chaîne qui avait été posée pour garder le vannage fermé a été enlevée et de ce fait le tuyau d'alimentation en eau potable qui dessert tout Lancey était hors d'eau d'environ 0,50 m. Si de fortes gelées continuaient, cela pourrait avoir de graves conséquences pour les habitants en cas de problème sur cette canalisation.

Monsieur COCHIN fait le rapport de la réunion qui s'est tenue le 16/12/2009 pour la maison pluridisciplinaire. Cinq médecins se sont engagés par écrit pour venir dans le futur établissement.

Cette réalisation semble se concrétiser puisqu'autour des vœux du maire de Courville et du président de la communauté de communes, ce projet a été évoqué. La prochaine étape sera la présentation par Monsieur JAULNEAU (président de la communauté de communes) en bureau et en conseil communautaire.

Monsieur JULIEN :

1) signale que deux personnes roulent de façon très dangereuse en quad dans les rues de la ville et un signalement s'impose auprès de la gendarmerie.

Monsieur HAY précise qu'il est conscient de cette situation mais il est difficile de prendre les personnes sur le fait car il faut être présent au bon moment.

2) a remarqué une baisse de pression du réseau d'eau potable rue de l'Arsenal. Madame GAREL confirme un changement de pression mais dans le sens inverse. La Lyonnaise des Eaux sera avisée répond le maire.

Monsieur HAY

1) avait reçu des plaintes des habitants du Village du Bois Phélibon qui se plaignaient du stationnement des véhicules de certains habitants de ce quartier sur les espaces verts ainsi que du dépôt d'ordures diverses en bas des containers. Cette propriété étant à l'Habitat Eurélien, cette société a été avisée et a fait le nécessaire auprès de ses locataires qui ont été mis en demeure de respecter les règles de stationnement et d'hygiène.

2) Des dépôts d'ordures sauvages ont été constatés sur le chemin allant « au Bois d'Aupré », les employés communaux les ont évacués.

Monsieur AUDEBERT demande, à propos des déchets à ramasser, si la journée de l'environnement sera reconduite. Monsieur LARCHER répond que oui, celle-ci sera organisée pour 2010.

Mademoiselle TACHET informe le Conseil Municipal que le CODAPA, organisme qui s'occupait de l'emploi d'aide à domicile pour les personnes âgées, a été mis en liquidation judiciaire et que cela pose un réel problème pour les Courvillois qui bénéficiaient de cette aide.

Le Conseil Général essaie de reprendre l'affaire en conseillant aux personnes de se retourner vers d'autres associations. Il convient actuellement de diriger les demandeurs vers le Conseil Général.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La commission générale du Conseil Municipal est fixée au mardi 16 mars à 20h00.

La réunion du Conseil Municipal pour le vote du budget aura lieu le mardi 30 mars 2010, à 20h15, salle de la Madeleine.

La Secrétaire,